

DEPARTEMENT DU FINISTERE

-----  
ARRONDISSEMENT DE BREST  
-----

**SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL  
DU PLATEAU  
DE PLOUDIRY**

---

# **SITE NATURA 2000**

## **DESSOUCHAGE ET EXPORTATION DE SAULES**

---

### **REGLEMENT DE CONSULTATION**



---

Route de Ploudiry 29800 LA MARTYRE  
Tél : 02.98.25.16.52 / Fax : 02.98.25.18.08  
Syndicatplateau-ploudiry@orange.fr

**Maitre d'ouvrage :**

**Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry**  
Route de Ploudiry  
29800 LA MARTYRE  
Tél. : 02 98 25 16 52  
Fax : 02 98 25 18 08  
Courriel : [syndicatplateau-ploudiry@orange.fr](mailto:syndicatplateau-ploudiry@orange.fr)

**Date et heure limites de réception des offres : lundi 1<sup>er</sup> septembre 2014 à 16 heures**

Horaires d'ouverture du secrétariat : lundi, mardi et jeudi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h30  
mercredi de 9h à 12h  
vendredi de 8h à 12h30 et de 14h à 16h30

**Le secrétariat du SIPP est fermé jusqu'au vendredi 29 août 2014 inclus.**

---

### **OBJET DU MARCHE**

Zone Natura 2000 - Opérations de dessouchage de saules et leur exportation.

---

### **MODE DE PASSATION DU MARCHE**

Le présent marché est passé selon un marché à procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des marchés publics.

---

### **CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation
- L'acte d'engagement,
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières,

---

### **PRIX**

Les fournitures et travaux faisant l'objet du marché sont réglés par application des prix forfaitaires dont le libellé est donné dans le bordereau des prix constitué par l'entrepreneur.

Les prix sont fermes et non révisable

---

### **PAIEMENT DES ENTREPRISES**

Le paiement de la somme due aux titulaires des lots se fera en une seule fois, après réception des travaux.

Le délai global de paiement est de 30 jours, à l'intérieur du délai est prescrit un délai de mandatement par le Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry de 20 jours.

La facture est à adresser au Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry en trois exemplaires.

En cas de dépassement de ce délai global, le taux d'intérêt moratoires dus au titulaire du marché est le taux réglementaire, soit le taux légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts commencent à courir augmentés de deux points.

## LITIGES ET CONTENTIEUX

---

### Litiges

Préalablement à tout recours contentieux, le Comité consultatif régional de règlement amiable prévu à l'article 131 du Code des marchés publics (CMP) pourra être saisi soit par le Pouvoir adjudicateur, soit par le titulaire, dans les conditions fixées aux articles 131 et suivant su CMP.

### Contentieux

Le tribunal Administratif de Rennes est seul compétent pour connaître des litiges qui surviendraient lors de l'exécution du présent marché.

## CONDITIONS DE REMISES DES OFFRES

---

Les candidats au présent marché sont libres de soumissionner soit isolément soit sous forme de groupement d'entreprises. En cas de groupements, celui-ci sera conjoint ou solidaire.

Il est à noter qu'en cas de groupement, les candidats membres du groupement sont dans l'obligation d'ouvrir un compte bancaire commun au groupement pour pourvoir être payés par le Trésor Public.

### Présentation des offres

Les candidats devront transmettre leur offre sous pli cacheté portant la mention « Offre pour les travaux - zone NATURA 2000 » qui comprendra :

- **L'acte d'engagement**, complété, daté et signé
- **Le Cahier des Clauses Techniques** dûment accepté et signé,
- **Un devis détaillé et signé**
- Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée prévue à l'article 44 du Code des marchés Publics attestant que la candidat ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies à l'article 43 du Code des Marchés Publics, formulaire DC4 et DC5, le cas échéant.
- **Un mémoire technique** permettant de juger des compétences, moyens et références du candidat,
- Les coordonnées bancaires

### Adresse et date limite de remise des offres

Les plis devront être remis sur place ou par courrier simple à l'adresse figurant à l'article 1 du règlement de consultation avant le **lundi 1<sup>er</sup> septembre 2014 à 16 heures**.

## CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

---

Les critères seront, par ordre décroissant :

Le prix	50%
Référence, moyens et compétences	50%

## **DELAIS DE VALIDITE DES OFFRES**

---

Le délai de validité des offres est fixé à 90 (quatre-vingt-dix) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Une phase de négociation pourra intervenir à l'issue de l'analyse des offres.

## **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

---

D'ordre administratif : Sylvie GALLON au 02 98 25 16 52

D'ordre technique :

Annaïg POSTEC - Syndicat du Bassin d'Elorn

Tél : 02 98 25 93 51 ou 06 01 22 28 07

## **DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION**

---

Date d'envoi : mardi 22 juillet 2014